

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 22 septembre 2025 à 19 h 00.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

M. Ghislain Lachance	M. Richard Poulin
M. Normand Duclos	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier

Il a été ordonné et statué ce qui suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 12864)

Considérant que l'avis de convocation de cette séance spéciale a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance spéciale, à tous les membres du Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Embauche d'un journalier aux travaux publics – M. Pierre-Marc Côté
3. Levée de l'assemblée

2. EMBAUCHE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS
M. Pierre-Marc Côté (Rés. # 12865)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste de Journalier aux travaux publics ;

Considérant le processus d'embauche que la Municipalité a fait en collaboration avec la firme RH Marc-André Paré Consultant Inc. ;

Considérant les candidatures reçues ainsi que les entrevues que le Directeur général et greffier-trésorier ainsi que monsieur Marc-André Paré et le contremaître des travaux publics, monsieur Daniel Fortin, ont fait pour rencontrer certaines personnes ;

Considérant l'analyse ainsi que la recommandation que le Directeur général et greffier-trésorier a déposées au Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps procède à l'embauche de la personne suivante au poste de Journalier aux travaux publics, soit monsieur Pierre-Marc Côté, et ce, selon les conditions établies entre le Directeur général et greffier-trésorier, le Conseil municipal et monsieur Côté. Celui-ci débutera à compter du 29 septembre 2025.

Le Directeur général et greffier-trésorier ainsi que le Maire sont autorisés à signer le contrat de travail avec monsieur Côté.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 12866)

Il est proposé par M. Éric Lachance., Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 19 h 10.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et greffier-trésorier